



Adresse du centre de formation :

Apave Exploitation France
DUNKERQUE CALAIS
Rue d'Amsterdam
CS 30044
59944 DUNKERQUE CEDEX 2

Adresse client :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
A l'attention du responsable formation
17 RUE DE LA MOTTE INDUSTRIE
TECHNIQUE & NUCLEAIRE
76100 ROUEN

Objet : **Avis formateur en vue d'autorisation par l'employeur**

Nom Prénom : **M BECCART BRIAN**
Référence : **THH003-0130**

A participé à la session de formation professionnelle : **Port et utilisation des EPI antichute sur site équipé**

Organisé à : APAVE CENTRE DE FORMATION DE DUNKERQUE
Le : 26/05/2026

Les résultats obtenus aux tests théoriques et pratiques
nous conduisent à formuler un
avis favorable
sur l'aptitude du stagiaire à réaliser des interventions en hauteur.

EPI selon normes : EN 353-1, EN 353-2, EN 355 (longe Y), EN 355 (longe simple), EN 360, EN 361, EN 362, EN 397 ou EN 12492

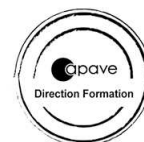
Ancrages selon normes : EN 795 A, EN 795 B (Utilisation), EN 795 C

Système selon EN363 :

Type intervention : Circulation verticale, Sur structure métallique (pylône)

Nous vous rappelons que l'avis que nous donnons a pour objet de vous apporter un élément de choix pour la délivrance de l'autorisation pour les travaux en hauteur mais que seul l'employeur ou son représentant reste juge quant à la détermination de son attribution.

Fait à DUNKERQUE, le 2 juin 2026
M GOUSSET Thibault, Directeur Formation

Avis formateur en vue d'autorisation par l'employeur

LE TITULAIRE

Nom : BECCART **Prénom** : BRIAN
Fonction : **Signature** :

EPI selon normes : EN 353-1, EN 353-2, EN 355 (longe Y), EN 355 (longe simple), EN 360, EN 361, EN 362, EN 397 ou EN 12492

Ancrages selon normes : EN 795 A, EN 795 B (Utilisation), EN 795 C

Système selon EN363 :

Type intervention : Circulation verticale, Sur structure métallique (pylône)

L'EMPLOYEUR

Nom : **Prénom** :
Fonction : **Signature** :

Référence : THH003-0130

Date : 26/05/2026

Durée conseillée : 3 ans

Travaux en hauteur

Correspondance des normes et la désignation des matériels

EPI contre les chutes de hauteur et choc mécanique

EN 353-1	Antichutes mobiles incluant un support d'assurage rigide
EN 353-2	Antichutes mobiles incluant un support d'assurage flexible
EN 355	Longe antichute avec absorbeur d'énergie en Y
EN 355	Longe antichute avec absorbeur d'énergie simple
EN 355	Longe antichute avec absorbeur d'énergie simple réglable
EN 360	Antichute à rappel automatique
EN 361	Harnais antichute
EN 362	Connecteur
EN 358	Longe réglable, utilisation en retenue
EN 358	Longe réglable, utilisation en maintien au poste de travail
EN 358	Ceinture et point de connexion au maintien au poste de travail
EN 354	Longe, utilisation en retenue
EN 354	Poulies
EN 341	Descendeur pour sauvetage
EN 813	Ceintures à cuissardes
EN 12841 type A	Dispositif de réglage pour support de sécurité (antichute mobile)
EN 12841 type B	Dispositif d'ascension pour support de travail (bloqueur)
EN 12841 type C	Descendeur pour support de travail
EN 1891 type A	Cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement
EN 397 ou EN 12492	casque avec jugulaire
Système de sauvetage assemblé par le fabricant	
Crampons d'appoint pour pente herbeuse	

Ancrage

EN 795 type A	Utilisation de dispositifs d'ancrage « permanent »
EN 795 type B	Utilisation de dispositifs d'ancrage « provisoire »
EN 795 type B	Utilisation et mise en place de dispositifs d'ancrage « provisoire »
EN 795 type C	Utilisation de dispositifs d'ancrage « ligne de vie horizontale flexible »
EN 795 type D	Utilisation de dispositifs d'ancrage « ligne de vie horizontale rigide »
EN 795 type E	Utilisation et mise en place de dispositifs d'ancrage « masse »
EN 17235 KIT A	Kit d'ancrage comprenant un dispositif d'ancrage unique
EN 17235 KIT B	Kit d'ancrage intégrant un système d'ancrage avec crochet de sécurité
EN 17235 KIT C	Kit d'ancrage comprenant un support d'assurage flexible horizontal
EN 17235 KIT D	Kit d'ancrage intégrant un support d'assurage rigide horizontal
Structure métallique	Elément structurel ayant reçu une note de calcul
PEMP	



AVIS ET TITRE



**Autorisation pour les
Travaux en hauteur**